

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.03.2022
. d'affichage : 31.03.2022

N° de la délibération : 2022-49

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 48
. votants : 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, Mme SPRYSCH Aline, MM. LECOMTE Frédéric, ZOIS Christophe, Mme VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MEREL Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît,

Mme SPRYSCH Aline avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. SLOSARCZYK Florian avait donné pouvoir à M. POTIER Bruno.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. DELVILLE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. SCHIETTECATTE Benoît avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.
M. GRAVET Jacques était représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme POTURALSKI Patricia

OBJET :**FINANCES**
BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES D'ENTREPRISES 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M14,

Vu la présentation du projet de budget lors de la Plénière Finances du 28 février 2022,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2022 relatif au Budget annexe « Pépinières d'entreprises », selon la décomposition en chapitres présentée comme suit :

Pépinière d'entreprises					
Fonctionnement					
Recettes	Propositions 2022	RAR	TOTAL	Espace des entreprises	Coworking
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €		
75 – Autres produits de gestion courante	87 446,41 €	- €	87 446,41 €	64 000,00 €	23 446,41 €
77 – Produits exceptionnels	- €	- €	- €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 750,00 €	- €	33 750,00 €		
TOTAL	121 196,41 €	- €	121 196,41 €		
Dépenses	Propositions 2022	RAR	TOTAL	Espace des entreprises	Coworking
011 – Charges à caractère général	87 050,41 €	- €	87 050,41 €	21 784,64 €	73 828,85 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	8 621,00 €	- €	8 621,00 €	5 621,00 €	3 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	350,00 €	- €	350,00 €		
67 – Charges exceptionnelles	175,00 €	- €	175,00 €		
68 – Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	- €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	- €	25 000,00 €		
023 – Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €		
TOTAL	121 196,41 €	- €	121 196,41 €		

Pépinière d'entreprises					
Investissement					
Recettes	Propositions 2022	RAR	TOTAL	Espace des entreprises	Coworking
021 – Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €		
16 – Emprunts et dettes assimilées	66 261,93 €	- €	66 261,93 €		
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €	- €	25 000,00 €		
TOTAL	91 261,93 €	- €	91 261,93 €		
Dépenses	Propositions 2022	RAR	TOTAL	Espace des entreprises	Coworking
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 750,00 €	- €	33 750,00 €		
16 – Emprunts et dettes assimilées	18 432,50 €	- €	18 432,50 €	18 432,50 €	
21 – Immobilisations corporelles	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	- €	24 079,43 €	24 079,43 €		
TOTAL	67 182,50 €	24 079,43 €	91 261,93 €		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 080-200070985-20220328-BPPEPI280322-BF